DSG



Déclaration Simplifiée de Grossesse en 2 clics

C'est nouveau sur Espace pro!

Grâce à ce **nouveau service**, vous transmettez en **2 clics** la déclaration de grossesse de vos patientes aux **différents organismes de protection sociale** (CPAM, RSI, MSA, CAF et PMI).

Comment faire via Espace pro?

- connectez-vous sur Espace pro avec votre carte CPS,
- · insérez la carte Vitale de votre patiente,
- dans le bloc "Services patient", cliquez sur "Créer" après "déclaration simplifiée de grossesse".







Déclaration Simplifiée de Grossesse en 2 clics



La déclaration est pré-remplie avec les informations contenues dans les cartes CPS et Vitale. 2 clics suffisent pour valider la déclaration !

- 1 : renseignez la date présumée de grossesse, déterminée suite à l'examen du jour. A noter :
- >> suite à nouvel examen, vous pouvez signaler un changement de date de début de grossesse grâce à la case suivante.
- >> la déclaration est pré-remplie pour une grossesse monofoetale. Une donnée que vous pouvez modifier au cours de tout nouvel examen.
- 2 : cochez pour accepter la convention de preuve et les conditions de transmission

Il ne reste qu'à « transmettre »!

Déclaration simplifiée de grossesse		Nom : KORSIA Prénom : Béatrice
DECLARATION DE LA PATIEN Nom : Prenom : NIR Patiente :	NORSIA Béstice 27001000000000	NIR: 27801000000000 Né(e) le: 01/01/1978 Rang: 1 Régime : REGIME GENERAL Caisse de rattachement : CPAP
S'agit-il d'une date rect Nombre d'enfants à naît	t de grossesse * (1008/2015	de l'AIN Droits à la date du jour : OUI Exonération : NOM ACS : OUI Pour pous d'information sur ACS >> Cliquez ioi CMUC : NON AME : OUI MY : NON
		Inserer la carte vitale d'un

Besoin d'aide et de conseils ? Votre Conseiller Informatique Services vous accompagne. Contactez le 0811 709 033 (prix d'un appel local, sauf surcoût imposé par certains opérateurs).

Ayez le réflexe Déclaration Simplifiée de Grossesse en ligne!

